

**CDOEASD : Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés
du Second Degré**

<p align="center">POSTE</p>	<p>Libellé du support : « ADM.FPEX G0000 » sur l'établissement IEN ASH (0830087U) Libellé PV d'installation : Fonction Pédagogique exceptionnelle</p>
<p align="center">FONCTIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement des dossiers d'orientation des élèves vers les enseignements adaptés, - Gestion des listes et des affectations, - Relations avec les familles et les établissements, les enseignants référents et circonscriptions du 1^{er} degré - Organisation des commissions d'orientation - Gestion de bases de données - Secrétariat - Veille juridique
<p align="center">COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</p>	<p>Un diplôme de l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent) et une expérience de deux ans sur un poste spécialisé, avec engagement à suivre le module de professionnalisation correspondant au nouveau parcours.</p> <p>Il est indispensable que les candidats montrent une compréhension fine de ce qu'est une SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté). Une bonne connaissance des principes, des structures, des dispositifs et des textes propres aux élèves à besoins particuliers est nécessaire.</p> <p>Les candidats doivent posséder des connaissances informatiques solides et maîtriser, si possible, l'application ACCESS. Ils doivent faire preuve d'une réelle disponibilité, d'un sens de l'organisation, d'une communication aisée.</p>
<p align="center">SPECIFICITE</p>	<p>Comme enseignant n'exerçant pas devant élèves, les horaires du chargé de mission (1 607 heures annualisées) dépassent le strict cadre des heures de présence devant élèves d'un PE.</p> <p><u>Poste soumis à entretien</u></p> <p>Les candidats sont convoqués devant une commission qui émet un avis. En cas de pluralité de candidatures ayant obtenu un avis favorable de la Commission, la nomination se fait au barème dans le cadre du mouvement.</p>
<p align="center">SITUATION ADMINISTRATIVE</p>	<p>L'enseignant est placé sous l'autorité de Monsieur l'inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription ASH</p> <p>Contact secrétariat de la circonscription de TOULON VAR ASH : len-83.ash@ac-nice.fr 04 94 09 55 26</p>